



RENSEIGNEMENTS GUIDE SALON

Form with fields: Nom commercial, Adresse, CP, Ville, Tél, Port, E-mail, Activité(s)

CONTACT ET FACTURATION

Form with fields: Raison sociale, Dossier suivi par, Tél, Port, E-mail, Adresse de facturation, CP, Ville, RC / RM / TVA intracom

REGLEMENT

Chèque (ordre Régie des Palais), Virement (préciser Foireexpo Perpignan), Espèces (max. 300€), Carte bancaire directe, Paiement échelonné (hors acompte de 25%, contacter la comptabilité au 04 68 68 26 22)

Trésorerie municipale de Perpignan • Domiciliation : TP Perpignan
Code banque : 10071 • Code guichet : 66000 • N° de compte : 00002007869 • Clé RIB : 36
N° IBAN : FR76 1007 1660 000 00020 0786 936

Acompte de réservation : 25% du montant TTC avant le 1er Avril 2020
Solde à régler avant le 1er Mai 2020

REMISE FIDÉLITÉ

Le Palais des congrès et des expositions organise chaque année les salons Eco-maison, Séniors mais pas trop, Foire exposition, Rêves d'intérieurs - Viv'habitat et Salon du Mariage.

Si vous avez participé dans les 11 mois qui précèdent le salon Eco-maison à :

- 1 salon, vous bénéficiez de - 10% de remise sur le prix du m².
2 salons, vous bénéficiez de - 15% de remise sur le prix du m².

ASSURANCE

Extrait : Somme assurée pour les emplacements sous hall et en air libre : 3000€ par droit d'inscription avec une franchise de 200€ à l'intérieur et à l'extérieur.

Assurances JLB ASSURANCES • 632 chemin de la Plaine Montaiquet • 13590 MEYREUIL • Tél 04 42 29 77 00

A retourner à

Palais des congrès et des expositions

Service organisation salons • CS 80112 • 66001 PERPIGNAN CEDEX
Frédéric CANAL • 06 16 93 08 02 • f.canal@congres-perpignan.com

LOCATION D'UN STAND EQUIPE - HALL'E

* suivant disponibilité et respect des délais

Table with pricing for stand equipment, electricity, options, and insurance. Includes rows for 'Stand équipé', 'Remise fidélité', 'Assurance & droits d'inscription', 'BRANCHEMENT ELECTRIQUE', 'OPTIONS', 'RAMPE 3 SPOTS*', 'PARKING EXPOSANTS', 'TOTAL HT', 'TVA 20%', 'TOTAL TTC', 'ACOMPTE 25%', and 'RESTE A PAYER'.

ENSEIGNE

Enseigne d'allée fournie gratuitement à chaque stand équipé et uniquement pour la durée de la foire. Inscrire l'intitulé ci-dessous :

RENSEIGNEMENTS SALON

Montage : lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 mai de 8h à 20h.
Démontage : lundi 25 mai de 20h à 22h et mardi 26 mai de 8h à 18h.
Ouverture aux exposants pendant le salon : 9h.
Nota : Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du salon.
Ouverture au public
> Du jeudi 21 au lundi 25 mai : 10h à 20h.
> Nocturne vendredi jusqu'à 23h.
Tarif entrée : 5€ pour les adultes. Payant à partir de 16 ans.

REMISE DES DOSSIERS

VOTRE DOSSIER EXPOSANT COMPREND

> 100 invitations + 100 invitations pour la nocturne [valables uniquement le vendredi de 18h à 23h].

Merci d'indiquer le nombre de cartes d'exposants dont vous aurez besoin :

Invitations

Afin de réduire nos impacts environnementaux, une invitation numérique sera réalisée et vous sera transmise en supplément de votre commande de carnets d'invitations papier.

Retrait de vos cartes exposants et invitations :

> Jusqu'au vendredi 15 mai à 12h - Service comptabilité, 1er étage du Palais des congrès.

> A partir du lundi 18 mai dès 8h : commissariat exposants, hall d'entrée du Parc des expositions.

Il appartiendra à l'exposant de vérifier l'exactitude du contenu de son dossier.

Après remise et signature de réception, aucune réclamation ne pourra être reçue.

Les cartes d'accès ne seront remises qu'à réception du solde de la facture.

Service comptabilité :

Delphine QUILES : 04 68 68 26 22 - d.quiles@congres-perpignan.com

ENGAGEMENT

Le signataire dûment mandaté et agissant pour le compte de l'exposant direct s'engage par la présente à exposer à la FOIRE EXPOSITION du 21 au 25 MAI 2020, sous réserve de son acceptation par le Palais des Congrès et des Expositions et déclare avoir pris connaissance du tarif des frais de participation, du règlement particulier de la manifestation ainsi que des règlements de sécurité (disponibles sur demande au Palais des Congrès et des Expositions et sur www.congres-perpignan.com).

Le signataire accepte toutes les clauses et conditions contenues dans les documents énumérés ci-dessus et s'engage à les respecter sans restriction ni réserve d'aucune sorte.

Le bulletin d'inscription ne pourra être pris en considération que s'il nous parvient rempli correctement, daté et signé.

Un chèque d'acompte correspondant à 25% du montant TTC de la commande doit nous être envoyé avant le 1er avril 2020.

A défaut de réception de l'acompte, dans les délais impartis, le Palais des Congrès et des Expositions se réserve le droit d'attribuer votre emplacement à une autre entreprise. En cas de désistement 30 jours avant le salon, le montant de l'acompte sera malgré tout dû par l'exposant.

LA PARTICIPATION NE SERA DEFINITIVE QU'APRES REGLEMENT INTEGRAL DU DECOMPTE, avant le 1er MAI 2020.

NOM ET PRENOM

EN QUALITE DE

DATE :

LIEU :

SIGNATURE :